

Plan d'actions sur les mobilités actives

Avancement au Département de l'Isère

Frédéric Caille

Coordonnateur du pôle sécurité routière

Contexte

- Enjeux essentiellement urbains
 - Développement de l'intermodalité transports collectifs / modes actifs
 - Partage de l'espace public et sécurisation des modes actifs
 - Valorisation des enjeux économiques liés à la pratique du vélo
 - Prise en compte des politiques de mobilité active dans l'urbanisme et le logement
 - Développement des loisirs et tourisme liés au vélo
 - Découverte des bienfaits de la marche et du vélo

Contexte

- Principaux acteurs concernés
 - Etat => Evolution des aspects réglementaires
 - Code de la Route
 - IISR
 - Communes / EPCI
 - Compétence transports urbains (PEM, aménagements cyclables)
 - Police de la circulation en aggro (ZCA, stationnement)
 - Régions => Compétence transports interurbains (contrats TER)

Contexte

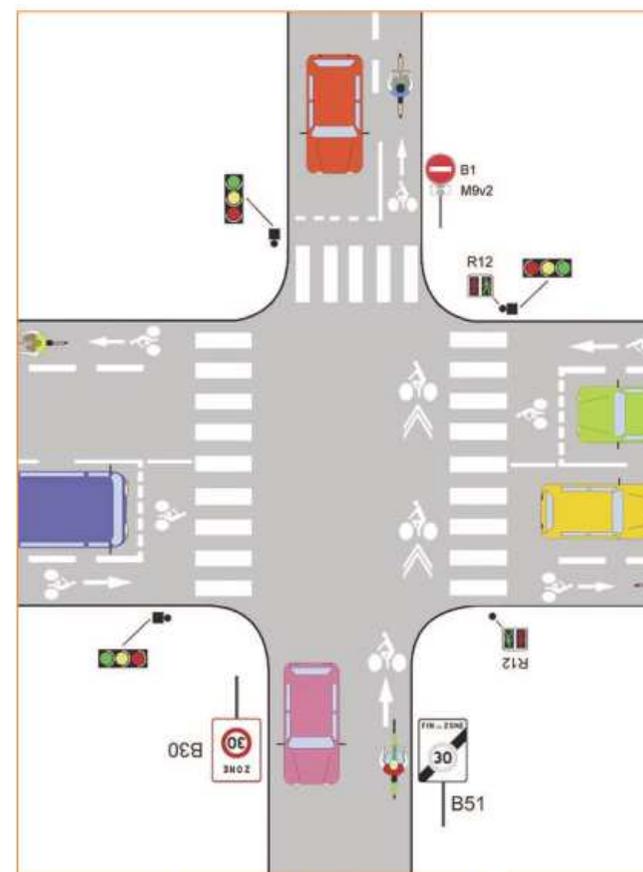
- Cadre d'action du Département
 - Promotion des principes du PAMA pour le subventionnement des aménagements communaux
 - Facilitation des déplacements actifs par l'aménagement d'itinéraires modes doux
 - Schéma directeur cyclable (pistes et bandes cyclables, voies vertes)
 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
 - Prise en compte des modes actifs dans l'aménagement du réseau routier hors agglomération
 - Participation à l'éducation aux modes actifs à travers la compétence collèges
 - En tant qu'employeur : développement des modes actifs dans les déplacements professionnels (PDA)

Promotion des principes du PAMA dans les aménagements communaux

- Généralisation des contresens cyclables dans les zones 30
- Extension des « cédez le passage » cyclistes aux carrefours à feux
 - Interprétation initialement limitative du Département
 - CLP limités aux mouvements directs aux carrefours en té ou aux tourne-à-droite aux carrefours en croix...
 - ... à condition qu'il existe un aménagement cyclable en sortie => objectif : éviter les prises en écharpe des cyclistes
 - Interrogations sur le domaine d'emploi => à partir de quel trafic le bilan pour la sécurité n'est-il plus satisfaisant ?

Aménagement d'itinéraires modes actifs

- Itinéraires modes doux définis dans le schéma directeur cyclable
- Aménagement de la véloroute ViaRhona
- Demande croissante de voies vertes
 - Prise en compte de l'ensemble des modes actifs
 - Limite de domaine d'emploi vis-à-vis des autres aménagements cyclables à préciser
 - Difficulté de traitement des intersections hors agglomération



Sens réservé vélo en sortie de double-sens cyclable en zone 30

Aménagement d'itinéraires modes actifs

- Matérialisation du positionnement des cyclistes sur la chaussée
 - Généralisation des pictogrammes aux carrefours



Source : Cerema

Nantes, marquage du giratoire à l'axe de l'anneau



Source : Cerema

Paris, marquage de trajectoires

Aménagement d'itinéraires modes actifs

- Matérialisation du positionnement des cyclistes sur la chaussée
 - Remplacement des marquages verts
 - Importante surface glissante
 - Difficultés d'entretien



Aménagement d'itinéraires modes actifs

- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
 - Outil de découverte et d'incitation à la marche à pied
 - Outil de développement touristique

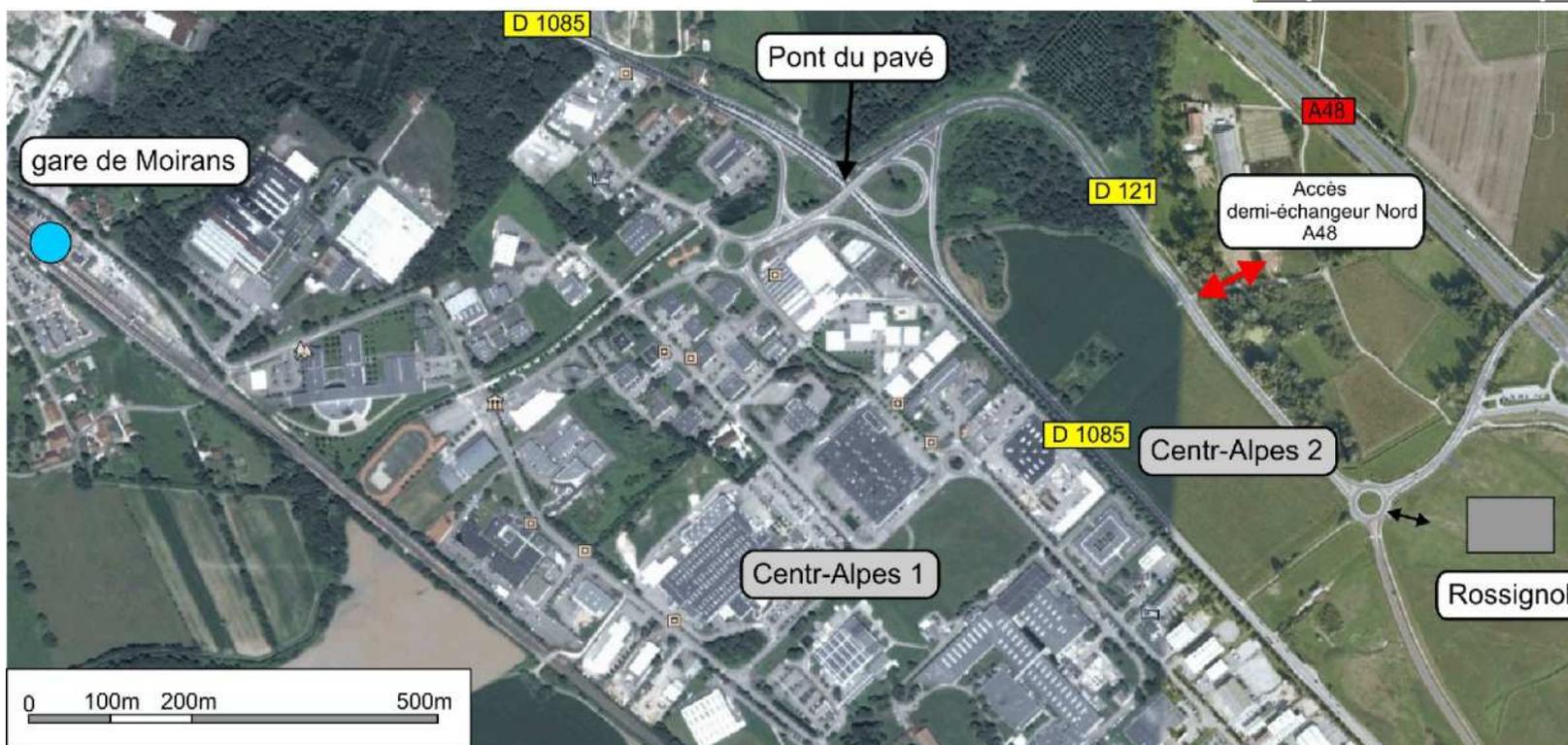
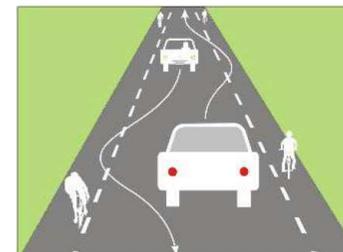
Prise en compte des modes actifs dans l'aménagement du réseau routier

- Extension des « cédez le passage » cycliste aux carrefours à feux
 - Mesure non mise en œuvre sur les carrefours à feux hors agglomération



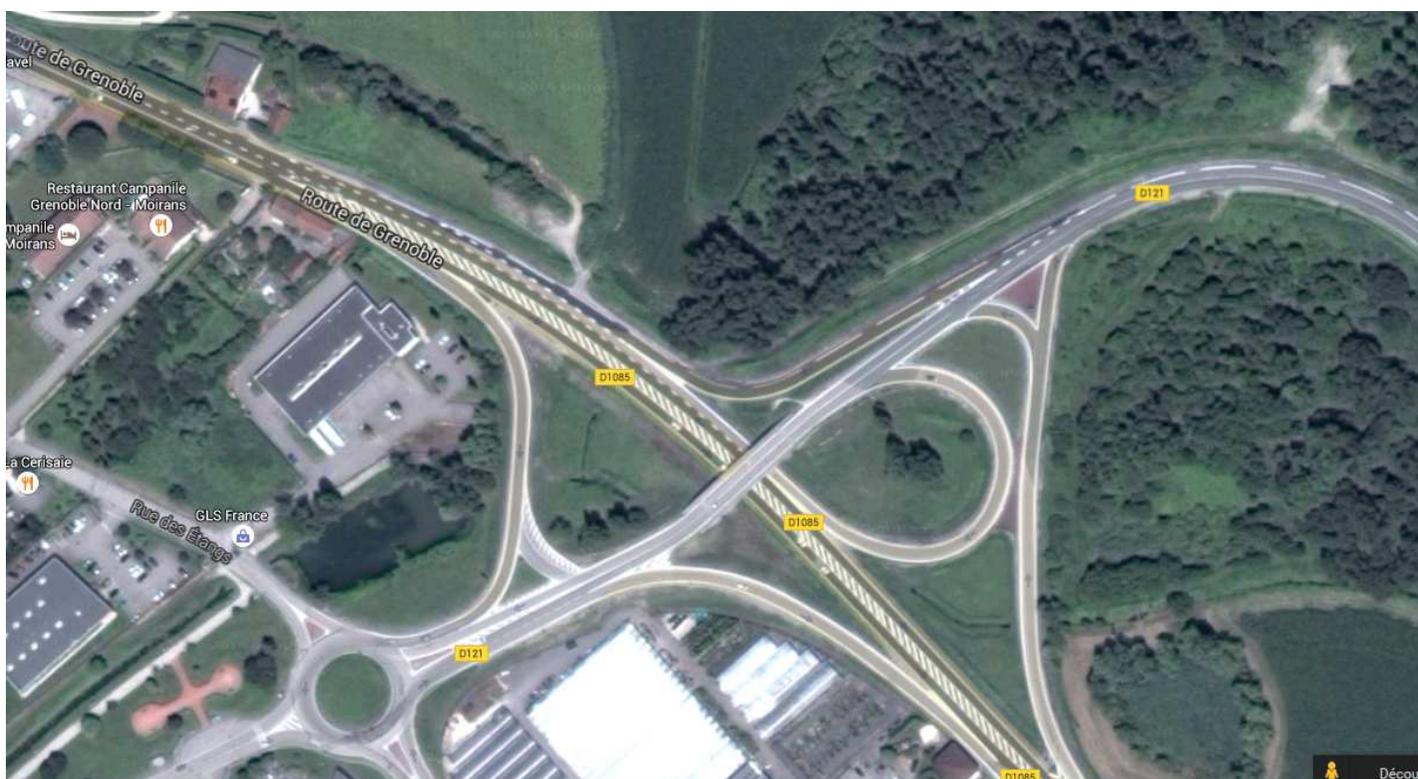
Prise en compte des modes actifs dans l'aménagement du réseau routier

- Chaussées à voie centrale banalisée
 - Expérimentation en cours d'étude à Moirans (RD121)



Prise en compte des modes actifs dans l'aménagement du réseau routier

- Chaussées à voie centrale banalisée
 - Expérimentation en cours d'étude à Moirans (RD121)



Prise en compte des modes actifs dans l'aménagement du réseau routier

- Chaussées à voie centrale banalisée
 - Expérimentation en cours d'étude à Moirans (RD121)



Prise en compte des modes actifs dans l'aménagement du réseau routier

- Chaussées à voie centrale banalisée
 - Nombreuses interrogations sur le domaine d'emploi
 - Limite de trafic véhicules motorisés
 - Trafic minimal cycles
 - Disposition temporaire ou définitive

Participation à l'éducation aux modes doux

- Action du contrat éducatif isérois
 - Acquisition de vélos au bénéfice de collèges

ACCUEIL — Éducation — Contrat éducatif isérois — Développement durable

Au collège à vélo

Dispositif à destination des collèges publics

Le Département de l'Isère a la volonté d'encourager la pratique du vélo pour se rendre au collège dans la zone de proximité de l'établissement située dans un rayon d'environ 3 km autour de celui-ci.



©

OBJECTIFS

- Eduquer à la citoyenneté par le respect du code de la route et du partage de la voirie
- Encourager la pratique régulière d'une activité physique simple
- Contribuer à lutter contre la pollution atmosphérique par l'usage d'un mode doux de transport

Développement des modes actifs dans les déplacements professionnels (PDA)

- Acquisition d'un pool de vélos de service
- Mise en place d'une indemnité kilométrique vélo pour les trajets domicile / travail (expérimentale depuis 2015)

Conclusions

- Un rôle secondaire du Département dans la mise en œuvre du PAMA
=> L'accompagnateur d'initiatives locales
- Des principes simples à appliquer
- Des domaines d'emploi à clarifier pour éviter des aménagements alibi